



Artiste plasticien ayant un problème avec le rsa.

Par **QUE_FAIRE**, le **11/06/2011** à **16:20**

Bonjour, rnArtiste Peintre de 58 ans, déclaré à la Maison des Artistes , je suis seul face à une situation vraiment difficile et je ne sais pas quoi faire, ni à qui m'adresser pour avoir des conseils... rnAyant un atelier avec pignon sur rue, je vends mes peintures, mais pas assez pour vivre décemment, je bénéficie donc du RSA (Revenu Solidarité Active) avec déclaration trimestrielle de mes revenus à la CAF. rnEn aout 2008, suite à un acte chirurgical lourd on m'a découvert un cancer dont la pathologie va mieux (heureusement), mais toujours soumis à des examens médicaux réguliers, reconnu maladie grave et de longue durée par la sécurité sociale, couverte à 100% (jusqu'en 2013).rnDans le cadre du RSA, je suis astreint à un « accompagnement » : recherche de débouchés pour ma peinture avec preuves à fournir, signature de contrats « d'insertion », etc... Un « accompagnement » qui s'est transformé en un véritable harcèlement moral volontairement sourd à la réalité de mon manque d'énergie due à mon état de santé précaire et à mes 58 ans. rnLors d'un tout récent passage face à une instance de médiation j'ai été explicitement menacé de la suppression du RSA si je ne me montrais pas docile, c'est-à-dire si je ne passais pas par-dessus la réalité de mon âge et si je ne faisais pas comme si je n'étais pas malade... contraint à accepter les « tortures » (textuellement ce qui m'a été dit) de tout ce que l'on pourrait me proposer... et cela, malgré la présentation de certificats médicaux rédigés par 3 médecins différents qui déclarent l'obligation pour moi d'avoir une vie tranquille avec un minimum de stress pour mettre toutes les chances du côté de la guérison, une récurrence entraînerait, dans le meilleur des cas, pour moi un traitement médical à vie... rnEn bref, à 3 ans de la retraite(une retraite minimum, ma vie d'artiste ne m'ayant pas permis de cumuler des « points ») par d'incessants contrôles, générateurs de tensions et de stress mortifère, le « conseil municipal/Maison du Rhône » non content de mettre ma vie en danger (d'une certaine manière) m'empêche de travailler sereinement à la création et à la vente de ma peinture, mon activité de toujours. rnMalgré mon

âge, mes fréquentes absences d'énergie, mes troubles articulaires, etc. qui sont autant de facteurs indéniables d'invalidité, le statut de l'handicapé est relatif et je ne pense pas pouvoir être reconnu comme adulte handicapé... mais, cela n'empêche pas que je n'en peux plus. rn... que faire ?... merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **11/06/2011 à 19:20**

Si vous êtes dans cet état, demandez des arrêts maladie fréquents à votre médecin, il peut en faire, mois après mois, pendant 3 ans (et comme la sécu ne vous paye aucune indemnité journalière, elle ne devrait pas s'en mêler)

Par **QUE_FAIRE**, le **13/06/2011 à 11:27**

merci mimi493 d'avoir répondu... mais... comment dire... j'aimerais trouver une solution plus « juridique » à cette situation complètement anormale où je me trouve... cette non-écoute, ce non respect du caractère particulier de ma condition de la part du conseil général est-ce légal ?... sommes nous toujours en démocratie humaine ou avons-nous déjà sombré sans retour dans un totalitarisme aveuglé d'économie, faisant fi de toute humanité ?...

Par **mimi493**, le **13/06/2011 à 13:53**

[citation]avons-nous déjà sombré sans retour dans un totalitarisme aveuglé d'économie, faisant fi de toute humanité ?[/citation] bingo

Par **Aigle**, le **23/06/2011 à 11:51**

Je suis particulièrement sensible à votre récit et à l'accablement dont vous êtes l'objet.rnVous n'avez en aucun cas à devoir vous justifierrnc'est honteux..!...c'est révoltant de voir un tel comportement des administrations de l'état envers des citoyens en situation de faiblesse...de précarité...de désœuvrement.rnrnJe vous souhaite de trouver rapidement l'interlocuteur pour valider rn votre condition face à l'emploi et un statut de travailleur handicapé ...c'est nécessaire !rnJe pense que la sécurité sociale peut vous aider....prenez un RDVrn avec une assistante sociale de la CPAM...par exemple.rn rnGardez la paix en vouset qu'on cesse de vous ennuyer.;rnBonne journée;rnJgth.

Par **Aigle**, le **23/06/2011 à 11:53**

Je suis particulièrement sensible à votre récit et à l'accablement dont vous êtes l'objet.rnVous n'avez en aucun cas à devoir vous justifierrnc'est honteux..!...c'est révoltant de voir un tel

comportement des administrations de l'état envers des citoyens en situation de faiblesse...de précarité...de désœuvrement.rnrnJe vous souhaite de trouver rapidement l'interlocuteur pour valider rnvotre condition face à l'emploi et un statut de travailleur handicapé ...c'est nécessaire !rnJe pense que la sécurité sociale peut vous aider....prenez un RDVrn avec une assistante sociale de la CPAM...par exemple.rn rnGardez la paix en vouset qu'on cesse de vous ennuyer..;rnBonne journée;rnJgth.